



Communiqué de Presse du 08 novembre 2012

Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public (FSU)  
[snep@snepfsu.net](mailto:snep@snepfsu.net) - <http://www.snepfsu.net>

## **L'opiniâtreté du SNEP récompensée : le forfait d'AS de 3 heures très prochainement confirmé par décret !**

Le SNEP-FSU était reçu en audience, à sa demande, le mercredi 7 novembre, par Vincent Peillon.

Le SNEP a porté dans cette rencontre ses propositions :

- pour la sauvegarde et le développement du service public du sport scolaire ;
- pour une EPS, discipline d'enseignement à part entière, ancrée sur la culture des activités physiques sportives et artistiques ;
- pour des enseignants d'EPS pleinement considérés comme des personnels de conception, dégagés d'une accumulation de contraintes qui pèsent de plus en plus sur leur enseignement ;
- pour une formation initiale et continue de qualité.

Le ministre a rendu un hommage appuyé aux enseignants d'EPS et a annoncé son intention d'ouvrir un débat approfondi sur le rôle et la place de l'EPS et du sport scolaire dans le système éducatif. Il a déclaré partager le souci de la profession que l'EPS fasse partie des « fondamentaux » scolaires. V. Peillon dit souhaiter que les enseignants d'EPS prennent une place importante dans la refondation de l'École compte tenu de leurs compétences et de leur professionnalité. Le SNEP-FSU s'est déclaré prêt à relever ce défi et à faire des propositions.

En lien avec cette réflexion globale, le ministre a annoncé que, comme le demande le SNEP avec insistance depuis des mois, il publierait dans les semaines à venir un décret confirmant le forfait de 3h dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS, pour l'animation du sport scolaire. C'est là la prise en compte notable d'une revendication professionnelle portée depuis des années et que plus de 10 000 enseignants d'EPS avaient rappelée en septembre au Ministre en signant l'Appel du SNEP « pour un sport scolaire conforté et pérennisé ». Le SNEP qui se félicite de cet acquis des luttes, veillera à ce que le contenu précis du décret favorise la dynamisation du sport scolaire et l'engagement des personnels.

Le SNEP-FSU constate avec satisfaction une écoute attentive et un discours positif sur l'EPS et ses enseignants. Il est persuadé que la profession est prête à s'engager dans une réflexion sur le métier en lien avec sa volonté de participer pleinement à la réussite de tous les élèves et à la démocratisation du système éducatif. Elle n'en sera pas moins vigilante, avec son syndicat, sur les retombées qu'un tel débat pourrait avoir sur les conditions d'enseignement, les contenus de l'EPS, les articulations entre ce qui doit relever du scolaire et du périscolaire.

**Contact: Serge Chabrol, 06 75 03 24 57**